

## Quelles seraient les conséquences d'un « NON » français?

### ❖ La paralysie de l'Europe

Le rejet de la Constitution par la France aurait pour première conséquence que **l'Union européenne demeurerait régie par les traités actuels, c'est-à-dire des traités qui ne permettent pas à l'Union de fonctionner efficacement à 25. Cela aurait au moins une double conséquence :**

- Pour l'Europe : les règles de vote proposées par la Constitution n'entrant pas en vigueur, le système de vote serait donc celui institué par le Traité de Nice. Dans ce système, unanimement dénoncé comme **complexe et inefficace, les chances de se mettre d'accord ne sont que de 2,1% alors qu'elles auraient été de 12.8% avec la Constitution.**
- Pour la France : en substituant une nouvelle règle de vote au Conseil des ministres (la "double majorité" selon laquelle une décision est prise si elle reçoit l'accord de 55% des Etats représentant au moins 65% de la population) aux pondérations complexes de Nice, la Constitution ferait en effet passer le **poids de la France au Conseil des ministres de 9% à 13,4%**, le poids du couple franco- allemand de 18% à 31,4%, celui de l'Europe des six pays fondateurs de 35,9% à 49,9%. A elle seule, **la France représenterait quasiment le même poids politique que les 10 Etats qui ont adhéré le 1<sup>er</sup> mai 2004** (13,4% contre 16,2%) alors qu'avec le Traité de Nice, elle en représente actuellement le tiers (9% contre 25,9%).

### ❖ La France marginalisée

Dans un entretien accordé au journal *La Croix* du 22 avril 2005, le Premier ministre du Luxembourg et Président en exercice de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker, interrogé sur les conséquences d'un éventuel "non" français à la ratification du projet de Constitution affirmait : "(...) si la France était la seule ou la première à dire non, elle en sortirait amoindrie et elle ne retrouverait pas, pendant une assez longue période, le rang qui est le sien".

**Il en découlerait donc un isolement de la France en Europe : avec qui se retrouverait la France en cas de "non" si ce n'est avec des pays plutôt "eurosceptiques"...**

**Le « non » français serait perçu comme une "volte-face" de la part d'un Etat fondateur qui a demandé une Constitution, et a beaucoup obtenu lors des négociations (exception culturelle, intégration de la Charte des droits fondamentaux, dispositions sociales, reconnaissance des services publics, etc.).**

**La France serait immanquablement affaiblie dans le cadre des importantes négociations actuellement en cours, en particulier la discussion sur les perspectives budgétaires pour 2007-2013.**

La France serait isolée. Le non français causerait une divergence dans le couple franco-allemand, puisque l'Allemagne aura dit "oui" au traité constitutionnel. Pour la première fois, depuis les débuts de la construction européenne, la France et l'Allemagne divergeraient sur une étape essentielle pour l'avenir de l'Europe.

## ❖ Le rejet des avancées démocratiques et politiques

### - L'abandon des avancées démocratiques

En disant "Non", la France empêcherait l'Europe de démocratiser son fonctionnement. Le non signifierait le rejet :

- de la publicité des travaux au Conseil des ministres permettant de lutter contre un fonctionnement technocratique et obscur;
- du renforcement du rôle du Parlement européen qui doit devenir avec la Constitution le législateur européen de droit commun;
- du renforcement du rôle des Parlements nationaux qui pouvaient contrôler désormais avec la Cour de justice l'application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire le partage des compétences entre l'Union et les Etats;
- du droit d'initiative populaire permettant à un 1 million de citoyens européens d'inviter la Commission à proposer une loi;
- de la possibilité pour les citoyens de saisir la Cour de justice en cas de violation de leur droits fondamentaux; etc.

### - Des droits fondamentaux que les citoyens ne pourront pas faire valoir

La Charte des droits fondamentaux **n'aurait toujours pas de valeur contraignante** pour les institutions et les Etats membres. En outre, n'ayant pas de personnalité juridique, l'Union européenne **ne pourrait pas adhérer à la CEDH** qui renforcerait encore davantage la protection des droits fondamentaux.

### - Le rejet des avancées sociales

En disant « Non », la France empêcherait de mettre en œuvre les avancées sociales contenues dans le texte, car ce non signifierait notamment le rejet :

- de la promotion d'une « économie sociale de marché » (art. I-3);
- de la « clause sociale » (art. III-117);
- de la protection des Services économiques d'intérêt général, i.e. des services publics (art. II-96 et art. III-122);
- des droits sociaux contenus dans la Charte des droits fondamentaux; incorporée dans la partie II du traité constitutionnel.

### - L'abandon des avancées en matière de justice et de sécurité

En disant « Non », la France empêcherait l'Europe d'avancer vers plus de justice et de sécurité car le non signifierait le rejet :

- d'une politique commune de l'immigration permettant de lutter contre l'immigration clandestine;
- de la possibilité ouverte par la Constitution de définir un statut uniforme du droit d'asile;
- de progrès significatifs dans la coopération judiciaire entre les Etats membres afin de mieux lutter contre la criminalité et le terrorisme;
- de la possibilité de créer un parquet européen.

### - L'abandon des moyens d'une Europe forte sur la scène internationale

Par son poids démographique (l'UE est le troisième ensemble démographique au monde derrière la Chine et l'Inde) et économique (20% du commerce mondial), l'Europe est d'ores et déjà un acteur économique sur le plan international. **En cas de refus français, l'Union serait privée des moyens que lui offre la Constitution pour peser sur le "grand échiquier"**

**mondial entre les grandes puissances actuelles, comme les Etats-Unis, ou en formation, comme la Chine ou l'Inde.** Les opérations européennes de maintien de la paix dans les Balkans, comme l'opération Althéa en Bosnie-Herzégovine lancée en décembre 2004, ont démontré la crédibilité de l'objectif d'une défense commune.

La Constitution porte en elle la réalité de cette Europe de la défense. Alors qu'il manquait un visage à l'Union européenne, la Constitution lui en confère un avec le Président du Conseil européen et une voix avec la création d'un ministre européen des Affaires étrangères qui assumera les responsabilités de l'actuel commissaire chargé des relations extérieures et du Haut représentant pour la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC).

Refuser de tels progrès, c'est limiter le rôle de l'Union à celui de simple spectateur du jeu mondial.

- Empêcher les avancées futures

Loin de "graver dans le marbre" tout ce qu'il contient, le traité constitutionnel assouplit les moyens de réviser les politiques européennes (incluses dans la désormais célèbre "partie III") permettant d'obtenir à l'avenir de nouvelles avancées. Avec le traité, le Parlement européen pourra proposer une révision (art. IV-443). Des procédures de révisions simplifiées sont également prévues (art. IV-444-445) dont le dispositif dit de « clause passerelle », selon laquelle les Etats pourront décider, à l'unanimité, de passer de l'unanimité à la majorité qualifiée dans les domaines où ils le souhaiteront.

En disant "non", la France obligerait à revenir à la procédure ordinaire de révision qui continuerait de s'appliquer avec le traité de Nice, qui exige une procédure de révision beaucoup plus lourde et contraignante.

\* \* \*

Si les Français doivent avoir le choix, autant que ce soit en connaissance de cause... Les choses sont claires : si le non l'emportait, l'Europe et la France auraient beaucoup plus à perdre qu'à gagner. La France serait affaiblie en Europe; l'Europe serait affaiblie dans le monde.

***En 1954, en raison du refus par l'Assemblée nationale de ratifier le traité instituant une Communauté européenne de Défense, l'Europe a pris 50 ans de retard en matière de défense... Combien de temps faudra-t-il attendre, en cas de rejet de la Constitution, pour permettre à l'Europe politique de fonctionner de manière plus efficace et plus démocratique ?***